

PARTICULIERS

Tarifs des principaux services et opérations de votre Banque

au 1^{er} janvier 2009

Prix en euros, exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.



BANQUE POPULAIRE
CENTRE ATLANTIQUE



Banque et populaire à la fois.

www.centreatlantique.banquepopulaire.fr

Chère Cliente, Cher Client, Cher Sociétaire,

Je vous présente notre nouveau guide des tarifs des principaux services et opérations qui entreront en vigueur le premier janvier 2009.

Etre à votre écoute, c'est aussi porter une attention particulière à la présentation de ce document et à sa lisibilité afin qu'il soit l'un des vecteurs de la construction d'une réelle relation de confiance et de proximité avec vous.

Vous y trouverez ainsi de nombreux conseils et des informations pratiques pour vous aider à profiter au mieux de nos services.

Je tiens à vous réaffirmer notre engagement à vous accompagner dans vos projets à chaque étape de votre vie et de celle de vos proches.

C'est le rôle permanent de votre conseiller en agence qui se tient à votre entière disposition pour vous guider et vous apporter toutes les précisions complémentaires que vous pourriez souhaiter. N'hésitez pas à le solliciter.








Je vous remercie de votre confiance et de votre fidélité.

Très sincèrement,

*Gilles Reischek
Directeur de l'Exploitation
Banque Populaire Centre Atlantique*

Sommaire

Pages

	Suivre le fonctionnement de votre compte	2
	Vos opérations courantes Vos opérations exceptionnelles Dates de valeur Droit au Compte	
	Utiliser vos moyens de paiement	4
	Choisir votre carte bancaire Les services liés à votre carte Retirer des espèces en France Autoriser un prélèvement sur votre compte Emettre ou recevoir un virement (en euros) Utiliser un chéquier Incidents liés aux chèques Autres incidents de paiement	
	Accéder à votre banque à distance	8
	Par Internet Par Téléphone Par Minitel	
	Choisir une convention de relation adaptée à vos besoins	9
	Choisir des solutions d'épargne et gérer votre patrimoine	9
	Bénéficier d'une épargne disponible Epargner en vue d'un projet immobilier Epargner pour vos enfants Dynamiser votre épargne Gérer votre portefeuille titres Autres opérations de Bourse Autres services	
	Financer vos projets	12
	Gérer votre trésorerie et maîtriser les imprévus Vos projets immobiliers Vos projets personnels Assurance Emprunteurs Autres prestations	
	Protéger votre famille et vos biens	14
	Votre assurance personnelle Protéger vos enfants Assurer l'avenir de vos proches Assurer vos biens Autres services Louer un coffre Transmettre votre patrimoine	
	Effectuer vos opérations bancaires avec l'étranger	15
	Vos opérations de change Vos opérations par carte bancaire Vos virements vers l'étranger Vos virements en provenance de l'étranger Commission de change Commissions additionnelles	



Suivre le fonctionnement de votre compte

Vos opérations courantes

	Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)
■ Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte	gratuit
■ Délivrance d'un RIB ou IBAN	gratuit
■ Enregistrement d'un changement d'adresse	gratuit
■ Relevé de compte :	
■ mensuel	gratuit
■ quinzaine (coût par trimestre)	3,70
■ autres périodicités	nous consulter
■ en braille (relevé mensuel)	gratuit
■ Edition de relevé de compte :	
■ sur un automate Banque Populaire Centre Atlantique	gratuit
■ au guichet	2,75
■ Historique de compte :	
■ relevé mensuel et par feuillet	3,20
■ Carnet de Bord	1,05
■ Frais de tenue et de gestion de compte :	10,60
(par trimestre)	de 0 à 35,00
■ 0,72 € par écriture débit ≤ 15,24 € ; 0,12 € par paiement CB ; 0,24 € par autre écriture débit	
■ gratuité sur paiements AVP, domiciliations, virements internes, retraits DAB Banque Populaire	
■ exonération si compte créditeur permanent > 500 € en valeur	
■ bonus valorisant à 1,50 % les soldes créditeurs	
■ non perception des frais si inférieurs à 7,50 €	

Si vous ne disposez pas encore de votre Convention de Compte, vous avez la possibilité d'en faire la demande à tout moment auprès de votre agence et de votre conseiller.

Vos opérations exceptionnelles

■ Recherche de document :	
■ simple et par feuillet	12,30
■ complexe	1,10
■ Courrier conservé à l'agence (tarif annuel)	134,00
■ Clôture de compte à vue ou compte sur livret	118,40
■ Transfert de tout compte vers une autre Banque Populaire	gratuit
■ Transfert de tout compte épargne vers un autre établissement	gratuit
■ Retour "N'habite Plus à l'Adresse Indiquée" (par trimestre)	70,00
	27,70

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte. N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au "Guide de la Mobilité" disponible dans votre agence et sur notre site Internet.

■ Aide au changement de domiciliation	gratuit
---------------------------------------	---------

■ Changement d'option fiscale	gratuit
■ Désolidarisation de compte joint	35,10
■ Edition d'une échelle d'intérêts	12,30
■ Gestion de compte inactif si votre compte n'enregistre aucun mouvement pendant plus de 12 mois consécutifs (tarif annuel)	67,20

Dates de valeur (opérations nationales)

La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs. Elle intègre le délai de traitement informatique nécessaire à la réalisation de certaines opérations.

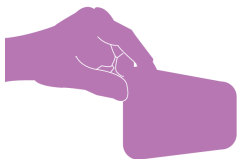
PRINCIPALES OPERATIONS	VALEURS
versement d'espèces	jour du versement
retrait d'espèces	jour du retrait
remise de chèques	jour + 3 ouvrés
paiement de chèques	jour
virement émis	jour
virement reçu	jour
paiement d'un prélèvement	jour
paiement par carte : débit immédiat	jour du débit
paiement par carte : débit différé	dernier jour ouvré du mois

Droit au Compte

Droit qui vous permet, si vous n'avez pas ou plus de compte de dépôt et si une banque refuse de vous en ouvrir un, de demander à la Banque de France de désigner une banque où vous pourrez bénéficier gratuitement d'un compte et des services bancaires de base prévus par la réglementation.

■ Le Service Bancaire de Base	gratuit
Il se compose des produits et services suivants :	
■ l'ouverture du compte	
■ un changement d'adresse au maximum une fois par an	
■ un relevé de compte une fois par mois	
■ des relevés d'identité bancaire (RIB) en fonction de vos besoins	
■ l'encaissement de virements reçus et de chèques	
■ le dépôt et le retrait d'espèces (dans votre banque)	
■ le paiement de prélèvements ou de TIP	
■ un moyen de consulter à distance le solde de votre compte	
■ une carte de paiement à autorisation systématique (Electron)	
■ deux chèques de banque au maximum par mois.	

Utiliser vos moyens de paiement



Tarifs à l'unité
(sauf indication
contraire)

Choisir votre carte bancaire

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le débit global de vos achats sera effectué en fin de mois). Les cartes internationales Visa ou Mastercard vous permettent d'effectuer des opérations à l'étranger. Vous pouvez également opter pour une carte Visa Premier ou Infinite, associée à de nombreux services (assurances, assistance...). Votre conseiller est à votre disposition pour vous guider dans le choix de la carte la mieux adaptée à vos besoins.

En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 0 825 08 24 24 (0,15€/min) 7 jours/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

Carte de retrait (tarif annuel)

■ Point Argent Plus 23,00

Cartes de paiement (tarif annuel)

■ Monéo Bleue	10,00
■ Visa Electron* et Carte budj	38,00
■ Visa Classic à débit immédiat*	38,00
■ Visa Classic à débit différé*	45,00
■ Eurocard Mastercard à débit immédiat*	38,00
■ Eurocard Mastercard à débit différé*	45,00
■ Carte Football Eurocard à débit immédiat*	43,00
■ Carte Football Eurocard à débit différé*	50,00
■ Visa Premier à débit immédiat* ou différé*	120,00
■ Infinite à débit immédiat ou différé	300,00
■ Infinite 2ème carte sur le même compte	220,00
■ E-Carte Bleue pour vos paiements par Internet avec Visa Premier ou Infinite	10,00 gratuit

* Une réduction de 50 % est accordée à partir de la deuxième carte de même type sur le même compte.

Carte de crédit (tarif annuel)

La carte de crédit permet de payer et d'effectuer des retraits mais également d'utiliser une ligne de crédit renouvelable ("revolving"), sous forme de réserve d'argent.

Nous vous invitons à rencontrer votre conseiller.

■ Carte Créodis	17,00
si 2 ^{ème} carte conjoint sur le même compte	réduction de 50 %

Les services liés à votre carte

■ Sécuriplus : assurance perte et vol de moyens de paiement (tarif annuel)	25,90
■ 2 ^{ème} Assurance Sécuriplus sur le même compte (tarif annuel)	12,95

Sécuriplus assure vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger. Sécuriplus garantit le remboursement de vos clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément.

Pour faire opposition (7 jours/7, 24h/24), appelez le 0 825 08 24 24 (0,15€/min).

■ Réédition du code confidentiel carte bancaire	8,50
■ Refabrication de carte :	
■ Point Argent Plus	6,80
■ autres cartes bancaires	15,50
■ Fabrication de carte en urgence	30,00
■ Modification du plafond d'autorisation de paiement par carte bancaire (gratuit pour Visa Premier et Infinite)	10,50
■ Opposition sur carte pour perte ou vol	25,90

Retirer des espèces en France

■ Retrait d'espèces à un distributeur Banque Populaire et Point Argent	gratuit
■ Retrait d'espèces à un distributeur d'une autre banque :	
■ avec Point Argent Plus	1,00
■ avec Visa Electron, à compter du 1 ^{er} retrait dans le mois	1,00
■ avec Visa Classic, Eurocard Mastercard, à compter du 5 ^{ème} retrait dans le mois	1,00
■ avec Visa Premier ou Infinite	gratuit

Afin d'éviter les commissions liées aux retraits d'espèces aux distributeurs d'autres banques, utilisez les automates Banque Populaire et Point Argent.

■ Retrait d'espèces au guichet des agences BPCA	gratuit
■ Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire)	13,80

Autoriser un prélèvement sur votre compte

■ Mise en place d'un avis de prélèvement	8,90
■ Paiement d'un prélèvement ou d'un TIP	gratuit
■ Opposition sur prélèvement ou TIP (par semestre)	8,25

Utiliser vos moyens de paiement

Emettre ou recevoir un virement (en euros)

	Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)
■ Virement occasionnel ou permanent reçu : national, européen ou SCT Eurovirement ≤ 50 000 €	gratuit
■ Virement occasionnel ou permanent émis vers un compte BPCA	gratuit
■ Virement occasionnel national émis vers un compte d'une autre banque :	
■ par Internet	0,22
■ au guichet de votre agence avec RIB	3,30
■ Virement permanent émis vers un compte d'une autre banque :	
■ mise en place d'un virement permanent	gratuit
■ coût par opération :	
par Internet	gratuit
au guichet de votre agence avec RIB	1,50

Réduisez le coût de vos transactions et gagnez du temps en les réalisant par Internet.

Utiliser un chéquier

■ Edition et renouvellement automatique de chéquier	gratuit
■ Envoi de chéquier :	
■ envoi du premier chéquier	gratuit
■ envoi simple : 33 formules	1,00
44 formules	1,85
■ envoi en recommandé avec accusé de réception :	
33 formules	7,15
44 formules	8,30
■ Envoi de chéquier non retiré au guichet dans un délai d'un mois	7,60
■ Dépôt d'un chèque sur votre compte	gratuit
■ Opposition sur chèque ou chéquier (par semestre)	8,25
■ Chèque de banque ou chèque certifié	12,80

Incidents liés aux chèques

Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision ! Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques ainsi que l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes faisant l'objet d'interdiction bancaire. Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès le paiement du chèque en interdiction et des éventuels frais annexes.

■ Lettre d'information préalable avant rejet pour chèque sans provision Tarif compris dans le forfait de frais en cas de rejet de l'opération	8,50
■ Forfait de frais en cas de rejet(s) effectif(s) d'un chèque sans provision Aucun frais supplémentaire n'est appliqué si le chèque est représenté et rejeté au cours des 30 jours suivant le 1 ^{er} rejet.	
■ chèque inférieur ou égal à 50 €	forfait 30,00
■ chèque supérieur à 50 €	forfait 50,00

Les forfaits de rejet d'un chèque comprennent : la lettre d'information préalable avant rejet, les frais de rejet, la commission d'intervention, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour régularisation, les frais de gestion de compte en interdiction bancaire, la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

■ Chèque payé en période d'interdiction bancaire	32,60
■ Chèque émis et retourné impayé pour motif autre que sans provision	gratuit
■ Ouverture dossier interdit autre banque	26,70
■ Gestion compte interdit bancaire autre banque (par mois)	32,60
■ Mainlevée interdiction chèque autre banque	21,90

Bénéficiaire de moyens de paiement alternatifs au chèque (tarif mensuel)

3,50

Baséo Banque Populaire (forfait destiné aux clients sans chéquier)
Offre comprenant : une carte Visa Electron à autorisation systématique, 6 autorisations de prélèvement par mois, 2 virements occasionnels par mois, 2 virements permanents par mois, 1 chèque de banque par an et en option Cyberplus (avec -50 %).

Autres incidents de paiement

- Forfait de rejet(s) d'un ordre de paiement pour défaut ou insuffisance de provision

Ce forfait comprend les commissions d'intervention pour provision insuffisante, les frais de rejet (de prélèvements, TIP, TUP, virements y compris Eurovirement SEPA, échéances de prêt consommation ou immobilier), les frais de représentation.

■ montant du paiement rejeté inférieur à 20 € : les frais sont limités au montant du paiement rejeté	
■ montant du paiement rejeté égal ou supérieur à 20 € : forfait	20,00
■ Commission d'intervention pour provision insuffisante : (plafond de 25 opérations par mois)	par opération 9,20

Cette commission est la contrepartie du temps passé par le conseiller, à l'analyse du compte et de la situation du client avant de décider de payer ou non, une opération se présentant sur un compte insuffisamment provisionné. Afin d'éviter ces frais, veillez à garder votre compte en position créditrice ou dans la limite de votre découvert autorisé. A défaut, prenez contact rapidement avec votre conseiller.

■ Opposition d'une carte bancaire par la banque pour utilisation abusive	39,50
■ Utilisation abusive de carte bancaire (par opération)	15,90
■ 1 ^{ère} et 2 ^{ème} lettres échéance prêt impayée* (par lettre)	14,40
■ 3 ^{ème} lettre échéance prêt impayée*	20,60
■ Opération non provisionnée (report échéance suite à provision insuffisante)	22,60
■ Avis à Tiers Détenteur, Saisie Attribution ou conservatoire	96,70
■ Opposition Administrative : 10 % du montant de l'opposition. maximum	96,70

* + frais poste si recommandé



Accéder à votre banque à distance

Par Internet

- Cyberplus (abonnement mensuel, hors coût de connexion)
 - dans une convention de relation
 - EQUIPAGE 2,00
 - EQUIPAGE HORIZON gratuit
 - CARTE BUDJ gratuit
 - hors convention 4,00

Tarifs à l'unité
(sauf indication contraire)

Votre abonnement Cyberplus vous permet de bénéficier, à partir d'un accès sécurisé au site de votre Banque, aux services suivants : consultation de vos comptes et portefeuilles boursiers, possibilité d'effectuer des virements, de suivre vos encours de cartes bancaires, d'éditer des RIB...

Par Téléphone

- Serveur Vocal Tonalité Plus :
 - composez le 0 892 892 992 (0,34€/min*)
- Accéder à notre Centre d'appels Alodis et joindre un conseiller :
 - composez le 0 820 079 000 (0,12€/min*)
- SMS + :
 - composez le 6 11 10 à partir de votre mobile 0,35€/envoi + coût du SMS

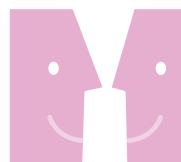
Les services à distance Tonalité Plus et SMS + vous permettent de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations.

- Moviplus (abonnement mensuel) :
 - informations quotidiennes 3,80
 - informations bi-hebdomadaires 2,70

Avec Moviplus, recevez sur votre mobile, le solde de votre compte, selon la périodicité adaptée à vos besoins.

Par Minitel

- Abonnement mensuel 3614 (0,06€/min*) 4,30
- Sans abonnement 3616 (0,21€/min*) gratuit



Choisir une convention de relation adaptée à vos besoins

Une convention de relation est une offre groupée de produits et services (compte de dépôt et compte épargne, carte bancaire, assurance moyens de paiement, service de banque à distance, autorisation de découvert, etc...) qui peut être complétée d'options en fonction de vos besoins. Elle est destinée à la gestion quotidienne de vos comptes et vous permet de bénéficier de réductions tarifaires par rapport à la souscription des produits hors convention.

- EQUIPAGE réduction de 10 %
- EQUIPAGE HORIZON de 16 à 28 ans réduction de 50 %
- Convention CARTE BUDJ de 12 à 17 ans réduction de 50 %



Choisir des solutions d'épargne adaptées et gérer votre patrimoine

- Entretien Conseil annuel gratuit
- Bénéficiaire d'une épargne disponible⁽¹⁾**
- Livret Développement Durable, net d'impôt 3,50 %
 - LEP, net d'impôt 4,25 %
 - Compte sur Livret 2,75 %
 - Codevair 2,65 %

Nos solutions de placement vous permettent de faire fructifier votre épargne tout en plaçant et en retirant votre argent, à tout moment, lorsque vous le souhaitez. Vos intérêts sont servis annuellement.

- Crescendo - Decrescendo (abonnement annuel) 26,60

Crescendo vous permet de gérer efficacement vos excédents de trésorerie : lorsque le solde de votre compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte épargne de votre choix. Inversement, Decrescendo permet de transférer automatiquement des fonds de votre compte épargne vers votre compte chèques.

Épargner en vue d'un projet immobilier⁽¹⁾

- PEL⁽²⁾ (hors prime) 2,50 %
- CEL⁽²⁾ (hors prime) 2,25 %

Épargner pour vos enfants⁽¹⁾

- Livret Premier Pas (0 - 12 ans) 4,25 %
- Livret Jeunes (12 - 25 ans), net d'impôt 4,25 %

* facturation France Télécom au 01-08-2008

⁽¹⁾ Taux de rémunération annuel, en vigueur au 01-07-2008 et susceptible de modification à tout moment

⁽²⁾ Net d'impôt, hors CSG et CRDS

Dynamiser votre épargne

Placements à terme, Assurance Vie, PEA... de nombreuses possibilités de placements vous sont proposées afin de constituer votre patrimoine, de l'optimiser, de préparer votre retraite... Rencontrez votre conseiller afin de trouver la solution d'épargne la mieux adaptée à vos besoins.

Gérer votre portefeuille titres

Frais de courtage.

La facturation des ordres de bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de votre ordre et du mode de transmission que vous choisissez (agence, Internet avec LineBourse...).

Ordres de Bourse Euronext Paris (au comptant)

Offrez le meilleur partenaire de Bourse en ligne à votre épargne : avec LineBourse, vous disposez de tous les outils pour observer, agir, passer vos ordres (actions, OPCVM) et dynamiser votre épargne. Investisseur débutant ou expert averti, vous pilotez vos investissements à votre rythme et en toute liberté. LineBourse est un service accessible par notre site de banque en ligne Cyberplus (option Bourse).

Tarifs à l'unité (sauf indication contraire)

■ Ordres passés par Internet

Actions françaises au porteur et obligations	Commission proportionnelle	Minimum de perception
de 1 à 10 000 €	0,60 %	11,30 €
de 10 001 à 40 000 €	0,55 %	—
> 40 000 €	0,50 %	—

■ Ordres passés en agence

	Commission proportionnelle	Minimum de perception
Actions françaises au porteur et obligations	1,40 %	21,00 €
Actions françaises nominatives	1,80 %	89,30 €

- Commissions pour un ordre avec Service de Règlement Différé :
 - coût proportionnel au montant brut négocié 0,60 %
 - frais de prorogation 0,36 %

Ordres de Bourse sur autres places

■ Ordres Internet Cyberplus (option Bourse)*

- bourse Europe commission proportionnelle 0,47 %
avec minimum 58,50
- bourse Américaine commission proportionnelle 0,37 %
avec minimum 74,00
- autres bourses étrangères commission proportionnelle 1,05 %
avec minimum 74,00

*uniquement par téléphone au centre d'appels

- Ordres passés en agence
 - toute bourse étrangère commission proportionnelle 1,80 %
avec minimum 89,30

Services de Bourse par Internet

- Mise en surveillance d'une valeur 0,40
- Surveillance et alerte 0,80
- Frais de recherche si erreur client 24,90
- Ordre passé par téléphone en sus 8,80

Droits de garde (frais annuels)

Les droit de garde correspondent à la rémunération perçue par la banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations...). Ils sont perçus en 2009 et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de bourse de l'année civile précédente.

- Portefeuille composé uniquement de valeurs émises par le Groupe Banque Populaire 16,80
- Autres portefeuilles
 - commission proportionnelle avec minimum 39,60

Valeur du portefeuille titres	Commission proportionnelle
jusqu'à 50 000 €	0,30 %
de 50 001 à 80 000 €	0,25 %
> 80 000 €	0,20 %

- commission fixe par ligne 6,75
- Réduction sociétaire BPCA 5 %

Droits de garde Internet (frais trimestriels)

Ils sont perçus chaque trimestre et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de bourse du trimestre civil précédent.

- Portefeuille composé uniquement de valeurs émises par le Groupe Banque Populaire 4,20
- Autres portefeuilles
 - commission proportionnelle : 0,05 % avec minimum 9,90

Autres services

- Plan Hisséio : épargne programmée sur
 - Comptes d'instruments financiers gratuit
 - PEA - Plan d'Epargne en Actions gratuit
 - Assurance Vie (hors droits d'entrée) gratuit

Gestion sous mandat

- Consultez votre conseiller en agence

Autres opérations de Bourse

- Ordre de Bourse non exécuté, à compter du 4^{ème} jour
 - si passé en agence 3,60
 - si passé par Internet gratuit
- Transfert de titres vers autres banques (hors Banques Populaires)

Commission proportionnelle	Minimum de perception	Maximum par ligne
0,10 % de la valeur du portefeuille	80,60 €	29,80 €

- Recherche historique titres ou fiscal 24,90
- Recherche complexe sur devis
- Clôture anticipée de PEA 56,60
- Opérations d'attribution d'actions, augmentation de capital, introduction... 19,70
- Réinvestissement de dividendes gratuit
- Achat et vente de droit 5,20
- Souscription/rachat OPCVM hors Groupe Banque Populaire 44,90

Autres services

- Bilan patrimonial sur devis
- Relevé ISF 29,90
- Réédition d'un relevé ISF 29,90
- Edition ou réédition d'Imprimé Fiscal Unique (IFU) gratuit



Financer vos projets

Gérer votre trésorerie et maîtriser les imprévus

Les informations figurant dans cette rubrique ne constituent pas une autorisation de découvert. Le taux annuel effectif global (TAEG) est indiqué sur le relevé, l'arrêté de compte ou le contrat de prêt. Le taux correspond au taux de base BPCA* appliqué aux particuliers + 9,60%.
*taux de base en vigueur au 14-08-2008 : 7,90 %

Une souplesse de gestion peut vous être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. A défaut, le solde de votre compte doit être maintenu créditeur. Le coût total de votre découvert dépendra de son montant et de la durée pendant laquelle votre compte sera débiteur.

- Mise en place ou renouvellement d'autorisation de découvert, hors convention EQUIPAGE (tarif annuel) 40,00
- Découvert de compte non convenu : intérêts débiteurs Plafond du taux réglementaire**
- Commission de dépassement 4 %
- Garantir le découvert de votre compte (tarif annuel)
 - Fructi-Facilités 14,80
 - Assurance Compte (plus commercialisée) 18,60

** Ce taux calculé par la Banque de France est susceptible de variation à chaque trimestre civil. Le TAEG est indiqué sur le relevé de compte.

Vos projets immobiliers

- Conditions et taux des prêts nous consulter
- Frais de dossier Prêt Épargne Logement gratuit
- Frais de dossier Prêt à Taux Zéro gratuit
- Autres types de prêts immobiliers :
 - frais de dossier proportionnels au montant du prêt 1 %
 - minimum 260,00
 - maximum 960,00
 - pour les prêts PAS
 - minimum 250,00
 - maximum 500,00
- Si présence d'un contrat construction, ajouter 82,00

Vos projets personnels

- Conditions et taux des prêts nous consulter
- Prêt personnel :
 - frais de dossier proportionnels au montant du prêt 1 %
 - minimum 85,00
- Prêt Etudiants/Prêt Apprentis
 - frais de dossier gratuit
- Crédit renouvelable Créodis nous consulter

Assurance Emprunteurs

nous consulter

Le coût de l'assurance des emprunteurs (décès, perte totale et irréversible d'autonomie, incapacité de travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré, du montant et de la durée du crédit. La notice AERAS concernant l'information des emprunteurs est disponible gratuitement dans nos agences.

Autres prestations

- Avenant sur prêt immobilier
 - modification de taux : 1,5 % du capital restant dû minimum 460,00
 - modification de durée ou de garantie forfait 460,00
 - modification du compte de prélèvement des échéances ou date de prélèvement forfait 18,90
 - autres modifications forfait 85,60
- Edition d'un nouveau tableau d'amortissement 18,90
- Mainlevée de garantie ou gestion dénonciation de caution 74,70
- Photocopie de contrat ou tout autre document de crédit 15,60
- Décompte sur prêt en cours 28,80
- Information des cautions (par an et par caution) 15,60



Protéger votre famille et vos biens

Votre assurance personnelle

- MAV (Multirisque des Accidents de la Vie) nous consulter

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie garantit le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance au quotidien (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives ou sociales...).

- Autonomis nous consulter

Ce contrat d'assurance vous assure le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et des services d'assistance pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie.

Protéger vos enfants

- Assur - BP Enfant (tarif annuel par enfant) 18,00
- Assur - BP Horizon nous consulter

Assur - BP Horizon offre aux jeunes de moins de 27 ans, une assurance personnelle et une assurance logement (responsabilité civile, assistance en cas d'accident, indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...).

Assurer l'avenir de vos proches

- Fructi-Famille nous consulter

Ce contrat de prévoyance vous permet de mettre votre famille à l'abri de tout souci financier en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, par le versement à vos proches d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession et de prélèvements sociaux, dans la limite de la législation en vigueur.

- Fructi-Budget (tarif annuel)
- Pour un revenu mensuel :
- de 1500 € 24,00
 - de 3000 € 46,00

Ce contrat d'assurance verse à la famille, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant une durée d'un an.

Assurer vos biens

- Assur BP - Auto nous consulter
- Assur BP - Habitat nous consulter

Autres services

- Bilan annuel Assurance/Prévoyance gratuit
- Informations juridiques et pratique (BP Infos) 4,60

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre conseiller est à votre disposition pour vous guider dans le choix d'assurances adaptées à votre situation et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

Louer un coffre

Prix annuel défini en fonction du volume du coffre.

- minimum 45,90
- maximum 143,90

Transmettre votre patrimoine

- Ouverture d'un dossier de succession
 - un compte 84,00
 - deux comptes 106,00
 - trois comptes et plus 126,00
 - titres : 0,50 % du montant du portefeuille avec maximum 350,00



Effectuer vos opérations bancaires avec l'étranger

Vos opérations de change

- Délivrance de chèques de voyage
 - en euros : commission de 3,5 % du montant. minimum 5,10
 - autres devises : commission de 3,5 % du montant. minimum 5,10 + commission de change de 4,5 % appliquée sur le cours
 - Encaissement de chèques de voyage
 - en euros : commission de 1,25 % du montant. minimum 5,10
 - autres devises : commission de change de 4,5 % appliquée sur le cours. minimum 5,10
 - Achat et vente de billets de banque étrangers
 - commission de change de 4,5 % appliquée sur le cours
 - commission de bordereau en sus 5,10
 - Remise de chèque
 - inférieur ou égal à 150 € gratuit
 - de 151 à 300 € 13,35
 - au delà de 300 € : 0,10 % du montant de la remise
- minimum 18,95
maximum 77,50

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

Vos opérations par carte bancaire

- Paiement par carte bancaire en euros gratuit
autres devises : 2,5 % du montant du paiement
- Retrait d'espèces à un distributeur
 - en euros : idem page 5 rubrique "Retirer des espèces en France"
 - autres devises : 2,5 % du montant du retrait + commission de 3,50
- Retrait d'espèces à un guichet bancaire en euros 6,00
autres devises : 2,5 % du montant du retrait + commission de 6,00

Vos virements vers l'étranger

- Virement émis en euros vers un pays de l'EEE* et comportant les coordonnées correctes du bénéficiaire - BIC IBAN

	Virement européen	SCT Eurovirement
Virement ≤ 50 000 €	3,30 €	3,30 €
Virement > 50 000 €	25,90 €	25,90 €

- Virement international émis en euros ou en devises vers un pays hors EEE*
 - inférieur ou égal à 150 € 9,75
 - entre 151 € et 1500 € 17,20
 - supérieur à 1500 € 26,50
 - + commission de change si libellé en devises (cf ci-dessous)

Vos virements en provenance de l'étranger

- Virement en euros en provenance de l'EEE* et comportant les coordonnées correctes du bénéficiaire - BIC IBAN

	Virement européen	SCT Eurovirement
Virement ≤ 50 000 €	gratuit	gratuit
Virement > 50 000 €	16,20 €	16,20 €

- Virement en provenance de l'international (hors EEE*) 16,20
+ commission de change si libellé en devises (cf ci-dessous)

Commission de change

(proportionnelle par tranche au montant de la transaction)

- inférieur ou égal à 80 000 € 0,50%
- de 80 001 € à 200 000 € 0,25%
- de 200 001 € à 500 000 € 0,125%
- supérieur à 500 000 € 0,0625%
- avec minimum de 13 €

Commissions additionnelles

- Edition d'avis d'opéré 2,40
- Requalification de virement (IBAN ou BIC incomplets, inexistants...) 5,95
- Traitement d'instruction personnalisée 10,35

* EEE : Espace Economique Européen

Parlons-en

Vous vous interrogez sur une tarification de la banque, vous ne comprenez pas une écriture, vous êtes financièrement fragilisé par un accident de la vie, votre Banque Populaire souhaite vous apporter une réponse complète dans les plus brefs délais. Vous disposez de trois possibilités :

1. **Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié.**
2. **Vous pouvez également contacter par courrier notre Service Qualité Clients**

BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE

Service Qualité Clients - 54, rue de Gabel - 79180 Chauray

3. **En dernier recours, le Médiateur**

Au cas où la Banque ne vous aurait pas apporté de réponse dans le délai d'un mois ou vous aurait apporté une réponse qui ne vous satisfait pas, vous pouvez faire appel aux services du Médiateur. Il a pour mission de rechercher une solution amiable en toute impartialité.

Vous pouvez lui écrire à l'adresse suivante :

Le Médiateur de la Banque Populaire Centre Atlantique
32, bd Carnot - BP 10416 - 87011 Limoges Cedex I

Et pour plus d'informations...

Consultez le site Internet de la Fédération Bancaire Française :
"les Clés de la Banque" www.lesclesdelabanque.com

Il contient de multiples informations sur vos droits et vos obligations, l'utilisation de votre compte, de vos moyens de paiement...

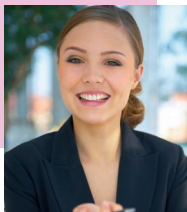


Nos tarifs sont également disponibles gratuitement en agence et consultables en libre service sur notre site Internet :

www.centreatlantique.banquepopulaire.fr



Ce pictogramme identifie sur vos extraits de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure désormais en fin de votre extrait de compte. Vous recevrez également une fois par an, un relevé de l'ensemble des frais facturés sur votre compte au cours de l'année.



Pour rester en contact avec votre banque à tout moment

ALODIS

**Un conseiller à votre écoute
au 0 820 079 000**

(0,12 € TTC/mn)

Semaine : 8 h 30 - 19 h

Samedi : 8 h 30 - 13 h



TONALITÉ PLUS

**Vos comptes par téléphone
au 0 892 892 992**

(0,34 € TTC/mn)



MOVIPLUS

**La réception d'infos
sur votre mobile**



SMS+

**Votre compte en quelques secondes
sans abonnement**

SMS 6 11 10

(0,35 € TTC/envoi + prix d'un SMS)



CYBERPLUS

**En quelques clics,
le suivi de vos comptes via Internet**

www.centreatlantique.banquepopulaire.fr

